



## Achat immobilier

-----  
Par Nath6938

Bonjour,

Mon conjoint et moi sommes pacsés et nous souhaiterions acheter un bien immobilier en commun.

Mon conjoint a le financement pour payer l'intégralité du bien sans avoir à emprunter. Je lui rembourserais la moitié du bien immobilier chaque mois, comme pour un crédit.

Est-il possible d'établir un contrat devant notaire dans lequel serait spécifié la somme investie par mon conjoint et la somme que je devrai lui rembourser pour être propriétaire à moitié du bien ?

Comment pourrais-je prouver, par la suite, que j'aurai réellement réglé à mon conjoint la moitié du bien ?

Merci.

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

L'acte d'achat stipulera le nom des propriétaire, à quel % et le financement .

Pour le financement le mieux est de faire une reconnaissance de dette au profit subsistant , ainsi que l'objet de cette dette .

Les conseils d'un notaire sont gratuits t il est indispensable en cas d'achat de biens .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Oui le notaire peut acter vos parts de propriété et les modalités du prêt.

Votre partenaire (pas conjoint) vous donnera un reçu pour chaque versement.

-----  
Par Nath6938

Merci pour vos réponses rapides!